

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLIGNAC DU 2 JUILLET 2018**

**Présents :** Mmes AUBISSE, ROUBET, NAUDON, CHATARD, LALLET, REBIERE-MERZEAU, GUITARD  
Mrs LAFEUILLE, GOURINCHAS, PORTHEAULT, LEYRIS, RECORD, MARTIN, SENCIER

**Procurations :** M PAGNOUX à M MARTIN  
Mme GEOFFROY à Mme ROUBET  
Mme CAUPENNE à Mme REBIERE-MERZEAU  
M PAREAUD à Mme AUBISSE

**Absents :** M. AUBISSE

Mme GUITARD est désignée secrétaire de séance.

Mme le Maire demande à ajouter un point à l'ordre du jour : création d'un poste suite au départ de Christine Carlier à la retraite au 01/10/2018 ce qui est accepté par l'ensemble du conseil municipal.

### **Création d'un poste au 01/09/2018 et suppression de celui de Christine Carlier au 01/10/2018**

Recrutement d'un agent en charge de l'accueil, de l'urbanisme et du secrétariat en remplacement de Mme Carlier qui fait valoir ses droits à la retraite.

La diffusion de ce poste à pourvoir a été faite par la plateforme agents territoriaux, 35 candidatures ont été adressées à la mairie, 12 personnes ont été sélectionnées et reçues par Mme le Maire et M Pareaud. Le choix s'est porté sur Mme Aurore Augros qui a déjà travaillé dans plusieurs mairie en contrat à durée déterminée (CDD) .

Elle prendra son poste au 01/09/2018, elle travaillera en doublure avec Christine Carlier jusqu'au 01/10/2018.

Mme le Maire demande à l'assemblée de voter la modification du tableau des effectifs pour la création du poste d'adjoint administratif et la suppression du poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe.

18 voix pour

### **Modification des tarifs de la cantine et de la garderie**

Mme le Maire propose que le tarif de la cantine et de la garderie soit inchangé pour la rentrée 2018/2019.

18 voix pour

Le tarif de la cantine est de 2,65€ par jour et par enfant.

Sans inclure les frais de personnel, le prix de revient de l'alimentation était de 3,00€ l'année scolaire passée, il est pour cette année de 2,955€.

Le Bio est intégré pour environ 25% dans l'alimentation, la commune adhère à un groupement de commande ce qui a permis de ne pas augmenter les coûts.

17662 repas, avec le centre de loisirs, ont été servis cette année.

Mme le Maire propose que le tarif du restaurant scolaire soit inchangé pour la rentrée scolaire 2018/2019.

18 voix pour

### **Demandes de subventions : alarme abbatiale, entretien orgue, radar pédagogique**

L'entretien de l'alarme, 1138,54 HT et celui de l'orgue, 286,43€ HT, sont aidés à 50% par la DRAC.

Mme le Maire demande l'autorisation de déposer une demande de subvention.

18 voix pour

M. le Maire du Vigen lors d'une réunion du SIVOM a demandé si l'achat en commun d'un radar pédagogique serait envisageable ceci afin de sensibiliser la population des deux communes à

diminuer sa vitesse. Une demande de subvention a donc été déposée auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police.

Il s'avère que le SIVOM n'ayant pas la compétence voirie ne peut déposer cette demande.

Il a été convenu, en accord avec la commune du Vigen, que la demande de subvention allait être faite par la commune de Solignac pour 2019 pour l'achat de ce radar pédagogique mobile qui coûte 1887€ HT et qui pourrait être subventionné à 40%.

M Gourinchas indique qu'il fonctionne avec un panneau solaire de 80 watt, que sa batterie a une durée de vie approximative de 2 ans et demi elle coûte 105€ pour une garantie de six mois. Le panneau solaire est garanti 2 ans.

Chaque commune s'équiperait d'un socle en béton pour éviter le vol, l'alimentation de ce radar ne se fera que par accu car en campagne il n'y a pas forcément de candélabre sur lequel se raccorder. Il est équipé d'un système de verrouillage pour le panneau photovoltaïque et d'une clé USB pour l'analyse des données ce qui permettra de savoir où les automobilistes roulent le plus vite par exemple, mais en aucun cas d'avoir les numéros d'immatriculation ou des photos.

18 voix pour

### **Modification des indemnités des élus**

Conformément à l'article L2123.23 du code des collectivités territoriales qui fixe le taux maximum des indemnités allouées par commune pour les maires, adjoints et éventuellement des conseillers délégués.

L'équipe dirigeante a besoin d'être renforcée, Mme le Maire souhaite nommer Alexandre Portheault comme conseiller délégué à temps partiel à effet du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Comme en aucun cas les indemnités ne peuvent dépasser l'indice, le tableau des indemnités doit être modifié sans pour cela dépasser la somme allouée.

Indemnités des élus à compter du 01/07/2018	
Indemnité au Maire	30,50 % de l'indice terminal de la FP
Indemnité au 1 <sup>er</sup> adjoint	12,90 % de l'indice terminal de la FP
Indemnité au 2 <sup>ème</sup> adjoint	12,90 % de l'indice terminal de la FP
Indemnité au 3 <sup>ème</sup> adjoint	12,90 % de l'indice terminal de la FP
Indemnité au 4 <sup>ème</sup> adjoint	12,90 % de l'indice terminal de la FP
Indemnité au 5 <sup>ème</sup> adjoint	12,90 % de l'indice terminal de la FP
Indemnité au conseiller délégué temps plein	12,90 % de l'indice terminal de la FP
Indemnité au conseiller délégué temps partiel	8,80 % de l'indice terminal de la FP
Indemnité au conseiller délégué temps partiel	8,80 % de l'indice terminal de la FP

La délégation est faite par arrêté du maire et n'a donc pas à être votée en conseil municipal.

Alexandre Portheault prendra en charge les problèmes liés aux outils numériques à la mairie, aux écoles.

Depuis le 25/05/2018 il existe le RGPD (Règlement Général pour la Protection des données), un DPD (Délégué à la Protection des Données) doit être nommé. Alexandre Portheault sera donc chargé de cette mission aidé par une entreprise extérieure qui n'est pas encore choisie.

Didier Leyris demande s'il n'est pas possible de se rapprocher de Limoges Métropole pour bénéficier de ce qui sera mis en place. Les activités étant trop différentes cela n'est pas envisageable.

L'association des maires et le centre de gestion y ont réfléchi et font des propositions d'entreprise, une semble se détacher car le coût est moins élevé, 550€ HT pour la mise en conformité et 325€ de suivi annuel.

Alain Lafeuille indique que La Poste propose ses services pour la mise en conformité avec notamment l'ensemble des fiches de paie numérisé et protégé.

Philippe Martin fait remarquer que la somme des indemnités des élus est supérieure à 100%. Mme le maire répond que les indemnités sont calculées en fonction d'un pourcentage de l'indice et ne sont donc pas additionnables de la sorte.

## **Organisation du vide grenier**

La municipalité a l'intention de relancer le vide grenier le 2 septembre 2018, le 11 juin 2018 Mme le Maire a réuni l'ensemble du conseil municipal pour l'évoquer.

Mme le Maire informe que l'association « Solignac en fête » a adressé un courrier à la mairie pour indiquer qu'elle ne souhaitait pas organiser le vide grenier car elle manque de bénévoles pour cette manifestation.

Au vu des sollicitations des exposants des années précédentes, Mme le Maire s'est rapprochée de l'office de tourisme pour demander s'il était possible d'être accompagné dans toutes les démarches administratives, cela est possible moyennant finances. Lors du passage de la compétence à Limoges métropole, l'OTI avait indiqué qu'il était possible d'aider les communes pour certaines activités et que si celles-ci ne relevaient pas de la promotion du tourisme une participation serait demandée.

Un devis a été effectué avec l'aide de Véronique Rosset, qui était auparavant salariée de l'office de tourisme de Solignac et qui a participé à l'organisation de nombreux vide grenier de Solignac et une convention a été établie.

Le coût estimé est d'environ 2000€ pour 73 heures de travail.

Cela a été proposé à « Solignac en fête » qui n'a pas souhaité donner suite.

Un comité d'organisation municipal a donc été constitué pour relancer cette animation.

Les associations de la commune ont été invitées à une réunion le 19 juin afin qu'elles soient informées pour éventuellement se positionner pour l'organisation.

Yvette Aubisse fait lecture de la convention.

En date du 2 juillet 2018, 44 personnes ont réservé 302 mètres linéaires à 3€ le ml (par multiple de 4 ml).

Christophe Sencier indique qu'il est désormais obligatoire pour les communes qui organisent des manifestations d'avoir un poste de secours. Cela est prévu.

La parole est donnée à Claude Gourinchas. Le comité d'organisation est composé de Philippe Aubisse, Pierre Pareaud, Colette Roubet, Alexandre Portheault et Claude Gourinchas.

Il a été décidé de ne pas changer la date, le vide grenier aura lieu comme auparavant le 1<sup>er</sup> dimanche de septembre.

Il se déroulera dans les jardins de l'abbaye car cela semble plus simple à organiser, il n'y aura pas lieu de fermer la circulation sur la RD32 et cela nécessitera moins de bénévoles. Le bas du village sera peut-être fermé sauf aux riverains pour laisser un accès uniquement piétonnier.

La famille Blanchet met à la disposition de la commune un terrain (à côté des jardins de l'abbaye) pour qu'il soit utilisé comme parking et s'engage à ce qu'il soit nettoyé.

Suite à la réunion avec les associations, 8 sur la trentaine que compte la commune ont répondu. Certaines sont intéressées, les bénéfices leur seraient reversés.

Les commerçants ont également été contactés pour savoir s'ils souhaitent s'associer à cette manifestation. Les deux bouchers participeront, le café Le parvis sera ouvert, le camion pizzas sera présent, le boulanger a décliné. Il reste à se rapprocher des deux restaurateurs.

Les exposants auront leur véhicule à l'arrière de leur stand.

Les places n'étant pas attribuées, les exposants seront placés en fonction de leur ordre d'arrivée.

Le site sera fermé la veille au soir pour éviter les arrivées dans la nuit ou très matinales sans les organisateurs.

En ce qui concerne le poste de secours, plusieurs organismes ont été contactés. Pour un véhicule et 3 agents sur place de 8h à 18h, le coût est d'environ 500€.

La gendarmerie sera informée.

L'assurance devra garantir les bénévoles pour toutes les activités liées au vide-grenier.

Le traçage sera fait avant.

Comme les années précédentes, les enfants bénéficieront d'un tarif préférentiel.

Alexandre Portheault s'est rapproché du syndicat SABV car ils possèdent un bus pédagogique, mais il faudra trouver un chauffeur.

Une sono devra être mise en place, cela va être demandé à Edmond Laubat.

L'aide de l'OTI ne se renouvellera pas, une association devra prendre le relai à partir de l'année prochaine.

L'accès aux commerçants hors commune sera refusé.

Mme le Maire demande l'autorisation de signer la convention, de payer la prestation à l'OTI et d'encaisser les droits de place.

18 voix pour

### **Modification tarifs gîte d'étapes**

Colette Roubet présente ce point.

Le tarif a été fixé à 20€ par nuit et par personne draps et chauffage compris.

Le gîte est passé d'une capacité de 7 à 9 personnes. La proposition est de laisser le tarif à 20€ mais avec uniquement le drap de dessous et la taie d'oreiller jetables, il faudra ajouter 3€ pour avoir une couette et une couverture.

- ouvert toute l'année aux randonneurs au prix de 20 € par personne majoré de 3 € par couette et housse, par nuitée,
- ouvert pour la période allant du début des vacances de Toussaint jusqu'au 31 mars:
  - 1 nuit : 180 €
  - 2 nuits : 250 €
  - 3 nuits : 320 €

Si le gîte est loué hors de cette période pour un groupe, une chambre sera toujours gardée pour l'éventuelle arrivée de randonneurs.

18 voix pour

### **Rénovation des façades.**

La rénovation d'une façade a été compliquée.

Le devis présenté était de 16 853€ alors que la facture est de 23 338€.

La subvention à verser correspondant à 20% de la facture ne serait pas de 3371€ mais de 4667€.

18 voix pour

### **Affaires diverses**

Philippe Martin demande si une position a été prise concernant les compteurs Linky, car il s'avère que l'installation est gratuite mais sera facturée 130€ l'année d'après et qu'il y a des problèmes de facturations plus élevées de 20 à 30%, à terme des emplois seront supprimés.

Mme le Maire indique que la municipalité ne prendra pas de délibération à ce sujet car il s'agit d'un choix individuel.

Philippe Martin demande si l'incident qui avait eu lieu à la cantine avec une salariée a été solutionné, Mme le Maire indique que cette personne n'est désormais plus en contact avec les enfants.

Christophe Sencier indique qu'il avait signalé à la commission patrimoine que les panneaux de signalisation de Solignac qui se trouvant sur l'A20 avaient été enlevés et qu'ils seraient remis, que ceux du Pôle de Lanaud sont remis et pas ceux de Solignac.

Yvette Aubisse indique qu'il s'agit là de la promotion du tourisme, que les panneaux vont être réinstallés et que le coût sera supporté par Limoges Métropole après signature d'une convention par le conseil communautaire du mois de septembre, le Pôle de Lanaud relève du domaine privé.

Christophe Sencier remercie tous les bénévoles et les participants à la journée « La Solignacoise ».